

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00309

**MARCHE NEGOCIE ARTICLE 30-I 10° - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE
POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DU PRESSENSE SUR LA
COMMUNE DE RIVE-DE-GIER - MARCHE PASSE AVEC GEOLIS**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON,
M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ,
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160520-D20160030910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

**MARCHE NEGOCIE ARTICLE 30-I 10° - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE
POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DU PRESSENSE SUR LA
COMMUNE DE RIVE-DE-GIER - MARCHE PASSE AVEC GEOLIS**

Une mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la voirie « Rue du Pressensé » sur la commune de Rive-de-Gier a été confiée au bureau d'études Géolis.

Il est nécessaire de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du réseau d'assainissement de cette rue.

Il apparait, en application de l'article 30-I 10° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, qu'il est économiquement et techniquement avantageux de confier cette prestation au bureau d'études Géolis, prestataire retenu pour la maîtrise d'œuvre de voirie, pour un montant de 6 000 € HT.

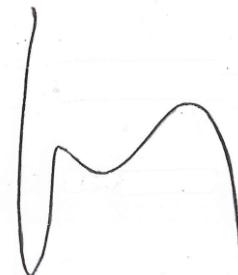
Il appartient au Bureau de Saint-Etienne Métropole d'autoriser la signature de ce marché.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer le marché de maîtrise d'œuvre tel que décrit ci-dessus avec le bureau d'études Géolis pour un montant de 6 000 € HT ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe Assainissement, chapitre 23.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**



Hervé REYNAUD